

COMMISSION D'ADMISSION DU 18 NOVEMBRE 2020

FORMATION MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

Après examen des résultats de la commission d'admission du 18 novembre 2020, et conformément aux articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du 2 janvier 2009 fixant les modalités d'admission et de formation du Certificat National de Compétence de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

CANDIDATS PROFESSIONNELS SALARIES :

SONT DECLARES ADMIS pour la session de janvier 2021, par ordre alphabétique :

CHIANTELLO Pascale
DESCHAMPS Olivia
LE CALVEZ Alexandre
LE ROUX Elise
MAZAL Alexandra
MOREAU Justine

CANDIDATS EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE :

1°) SONT DECLARES ADMIS pour la session de janvier 2021, par ordre alphabétique en liste principale :

BERGER Sébastien
DESSPORT Stéphanie
LECONTE Séverine
RAPIN Marie-Laure
ROMANET Estelle

Fait à ISLE, le 18 novembre 2020

La Directrice Générale,



Catherine LOUBRIAT

La responsable des formations éducatives et
des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

